

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008  
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N°

2008-2-6-12

Séance du vendredi 8 février 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### Projet de partenariat avec EDF pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et le développement durable.

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15/12/2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-6<sup>ème</sup>/06 du 13/12/2007 relative au Budget Primitif 2008 – Gestion des Déchets (C06), Qualité de l'air (C071) et maîtrise de l'énergie (C072),
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-6<sup>ème</sup>/10 du 13/12/2007 relative au retrait du recours hiérarchique engagé par le Département concernant le renouvellement de la concession hydroélectrique de KEMBS,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de travailler en partenariat avec la Société EDF, principalement dans les trois domaines d'action suivants : les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et le développement durable ;
- approuve le projet de convention annexé au présent rapport et m'autorise à le signer ;
- prend en compte le fait que ce projet initial pourra faire l'objet de corrections mineures et d'ajouts après son approbation par l'assemblée départementale, ne modifiant ni le sens ni la portée des engagements contractuels ;
- valide les premières actions proposées dans le rapport ;
- m'autorise à procéder au recouvrement de la participation financière de EDF ;
- impute les recettes de ce partenariat comme suit : fonction 738 nature 1328.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH